



L'Église nous invite à rester en communion avec nos défunts et elle le fait spécialement au cours de la célébration de la messe.

Grâce à la puissance du sacrifice eucharistique nous aidons nos défunts à se purifier afin d'obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du ciel. Ainsi, vous pouvez demander à ce que la messe du dimanche, du samedi, ou en semaine, soit célébrée **à l'intention de votre défunt**.

Vous pouvez également demander à ce que la messe soit célébrée **pour un proche (malade ou en difficulté), pour un anniversaire de mariage ou pour dire « merci » au Seigneur**.

Pour cela :

Étape 1 : Choisir la (ou les) date(s) et l'église souhaitées, dans le calendrier des messes sur <https://st-amand.cathocambrai.com/messes-dominicales.html>, ou en scannant ce QR code :



Étape 2 : Communiquer votre demande à la paroisse (cf. démarche au verso).

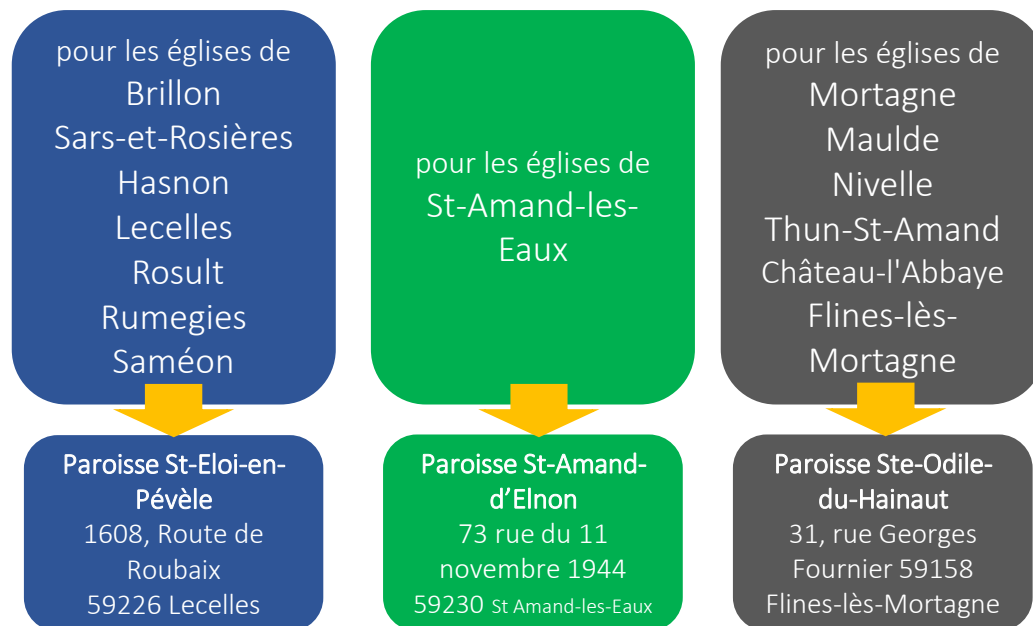
Il est possible de demander plusieurs messes, périodiquement ou à des dates données.

L'offrande indicative pour une messe est de 18 € (selon les possibilités de chacun). Elle permet, non pas de payer la messe qui n'a pas de prix, mais d'aider l'Église dans sa mission et de concourir aux revenus des prêtres.



Comment faire?

- 1 Indiquez sur papier libre :
 Vos nom-prénom
 N° téléphone
 Date, horaire et lieu choisi
 Nom du(des) défunt(s) ou de la famille, du proche ou de l'intention particulière
- 2 Insérez ce papier avec **votre offrande** dans une enveloppe.
- 3 Déposez votre demande chez la personne de la paroisse que vous connaissez ou adressez-la, selon l'église choisie :



Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Paroisse ... ». Complétez avec le nom de la paroisse dans laquelle vous faites votre demande.